TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle savoirs et animations des territoires

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

N° 2018 - 1198

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Mme Mireille COUANAULT en date du 31 juillet 2018

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Mme Mireille Couanault, épouse Haffey, résidant à Borredon, 82110 Montbarla, constitué d'éléments de dînettes (2 services à café en faïence fine, 1 service de table en porcelaine de Limoges), pour affectation au musée des Arts de la table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Fait à MONTAUBAN, le 1 AOUT 2018

Le Président,

Pour le Président du Conseil Départemental,
La Vice-Présidente,

Marie-José MAURIEGE